



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)**

DEC 3-2

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le code général de la fonction publique en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026, est composé comme suit :

Présidente du jury :

Mme Marie-Dominique BOUSSIQUE – Principale – Collège Maryse Bastié – INGRANDES

Vice-Président :

M. Anthony DOUET – Attaché d'administration de l'État – Rectorat – NANTES

Membres du jury :

Mme Céline BERTHO – Attachée principale d'administration de l'État – Collège Alice Milliat – PONTCHATEAU

Mme Floriane BRAY MERCIER – Attachée principale d'administration de l'État – Rectorat – NANTES

Mme Aurélie FILSJEAN – Secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle – CROUS – ANGERS

M. André HARBULOT – Proviseur – Lycée Montesquieu – LE MANS

M. Erwan MAHÉ – Principal – Collège Molière – BEAUFORT-EN-ANJOU

Mme Malika MARCHAND – Assistante Ingénieure – DSDEN de Loire-Atlantique – NANTES

M. Pierre-André METAY – Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle – Lycée François Rabelais – FONTENAY-LE-COMTE

M. Richard TANGUY – Attaché principal d'administration de l'État – DSDEN de Vendée – LA ROCHE-SUR-YON

Mme Elodie VAVASSEUR – Attachée principale d'administration de l'État – DSDEN de Loire-Atlantique – NANTES

Suppléants :

Mme Véronique DAVID – Secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle – Lycée professionnel Louis-Jacques Goussier - REZE

M. Ronan KEROMNES – Attaché d'administration de l'État – Rectorat - NANTES

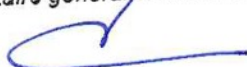
ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 janvier 2026

*Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie*

Katia BÉGUIN



Philippe DIAZ